

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 1^{er} juin 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Jessica DANTEN, Dimitri HENRY, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation :

Le 1^{er} juin 2026

Date d'affichage :

Le 9 juin 2026

Étaient absents :

Mme RETOURNÉ Perrine qui a donné pouvoir à François BLIN
M. VARLET Jean-Pierre

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 08 juin au 28 août 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 08 juin 2026 au 28 août 2026 en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

- de créer, à ce titre, un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts au sein de la commune.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026

**DELIBÉRATION
N° 37/2026**

**Recrutement d'agents
contractuels sur emplois
non permanents
(accroissement
saisonnier d'activité)**



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET